

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, concernant
L'utilisation du fonds de réserve de crise agricole

Monsieur le Ministre,

Le Parlement européen a mobilisé 350 millions € pour le fonds de réserve de crise agricole. La Wallonie s'est vue octroyer près de 3,5 millions € pour soutenir les secteurs agricoles les plus en souffrance eu égard aux augmentations terribles de certains éléments essentiels de production.

Il y a un mois, vous nous indiquiez étudier les résultats à votre disposition afin de cibler les secteurs agricoles wallons qui pourraient se voir attribuer cette aide du fonds de réserve de crise agricole.

Monsieur le Ministre, comment allez-vous mettre en œuvre cette enveloppe du fonds de réserve de crise agricole? Le Gouvernement wallon va-t-il octroyer une aide supplémentaire en complément de l'enveloppe européenne?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Effectivement, le 24 mars 2022, le règlement délégué Union européenne 2022/467 prévoyant l'octroi d'une aide d'adaptation exceptionnelle aux producteurs des secteurs agricoles a été publié.

L'enveloppe wallonne se monte à 3 497 115,43 euros, après répartition entre la Wallonie et la Flandre d'une enveloppe totale de 6 268 410 euros pour la Belgique.

Comme le permet le règlement, une aide supplémentaire wallonne peut être octroyée pour ces mesures, jusqu'à 200 %. Cette aide complémentaire s'élèverait à 6 994 230,86 euros, comme vous en avez évidemment déduit de la multiplication du montant qui nous est accordé par l'Europe, les 200 % complémentaires que nous pouvons accorder, ce qui nous amène à un total d'aide européenne et wallonne rassemblée à un montant de 10 491 346,29 euros.

Les mesures mises en place sont destinées à soutenir les secteurs agricoles les plus impacts, les plus en difficulté suite aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Il y a de nombreux secteurs impactés, mais nous devons effectivement faire des choix.

Je proposerai incessamment au Gouvernement, pour répondre à votre première question, l'affectation de cette somme de 200 % complémentaires, de manière à arriver à ce que l'Europe nous autorise. Il est clair que l'on est encore largement en deçà des compensations des difficultés subies par certains secteurs.

À l'évidence, les secteurs les plus touchés, bien que d'autres le sont encore, sont les secteurs porcins, de la volaille et de la pomme, peut-être aussi le secteur caprin, avec un focus particulier pour certains des secteurs en qualité différenciée, en bio, et cetera, pour lesquels, en fonction des situations, on retrouve encore des difficultés plus particulières.

Pour le secteur porcin, je souhaite aussi que l'on puisse tenir compte de l'activité de naisseur puisque, lors de la crise précédente, vous savez que nous avons accordé une indemnité qui était liée à la détention de truies. Ici, la crise est d'une nature différente, mais nous souhaitons tenir compte de ces éléments-là pour ne pas avoir à titre principal et encore moins exclusif un financement des personnes qui, contractuellement, engraisent des porcs dans leur exploitation.

Le détail de ceci, vous m'autoriserez si vous le voulez bien à le présenter à mes collègues du Gouvernement de manière à ce qu'ils puissent en juger et en apprécier, mais je voulais déjà vous donner le volume budgétaire que je propose, les secteurs cibles en particulier et une attention spécifique sur le volet élevage-naisseur, si je puis dire, dans le secteur porcin.

L'aide doit être accordée automatiquement. L'Europe nous invite à agir de la sorte. Elle doit être limitée à la compensation de coût de production lié à la cause de l'explosion des prix de l'alimentation des animaux concernés, des sujets concernés et/ou de l'énergie et elle doit être aussi activée très rapidement, raison pour laquelle je présenterai le dispositif au Gouvernement de façon imminente.

